



## OPTTEOR LYON SERVICES fait de la GMAO CORIM, son outil central de pilotage et d'organisation Maintenance.

**O**PTTEOR LYON SERVICES, entreprise de la marque OPTTEOR, filiale du groupe VINCI ENERGIES est prestataire de service en maintenance. Basée à Lyon, la

société, qui emploie plus de 50 personnes, retient la GMAO CORIM afin de faciliter la facturation, la gestion des contrats et de gagner en traçabilité et en qualité de service.

### AVANT PROJET

#### ► Des objectifs précis et rigoureux

« Chez OPTTEOR LYON SERVICES, entreprise de la marque OPTTEOR, nous sommes prestataires de services maintenance, explique Monsieur KRIBS - Responsable d'Affaire.

Avec CORIM Solutions, nous avons établi un cahier des charges précis, après un état des lieux fonctionnel pour remplacer notre ancien logiciel. Nous avons deux objectifs bien précis : la gestion de tous les appels entrants et la facturation des interventions et des contrats.

L'importance de notre parc clients demande une très grande rigueur administrative : notre activité s'appuie sur de nombreux contrats de maintenance. La facturation devait être facilitée, aussi bien pour les travaux de dépannage que pour nos engagements contractuels. »

### RETOUR SUR INVESTISSEMENT

#### ► Gain de temps réel et efficacité garantie

« Nous avons bénéficié de notre expérience avec notre ancien logiciel, et entre la phase d'analyse de nos besoins et l'exploitation complète de CORIM, six mois à peine se sont écoulés, explique Monsieur KRIBS.

CORIM Solutions a vraiment su répondre à nos attentes. De plus, nous savons que CORIM évolue régulièrement pour toujours mieux répondre à nos besoins. Aujourd'hui, nous disposons d'un historique complet des appels pour chaque client et nous leur offrons ainsi une meilleure qualité de service.

Les techniciens disposent également d'un historique précis des interventions réalisées chez chaque client. »

« Mais c'est surtout du côté de la facturation des contrats que les résultats sont quantifiables, précise Madame THIBAUD, Responsable de la gestion des contrats. Le temps nécessaire à la facturation mensuelle des contrats est passé de 1 semaine à 1 jour, gain de temps réel et efficacité garantie. »